

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal

Date de convocation
8 septembre 2022
Date d'affichage
8 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le douze septembre à vingt heures trente précises,
Le conseil municipal légalement convoqué le huit septembre deux mil vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice	15
Présents	12
Votants	13

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Émilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Olivier LE CORF, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Yves GICQUEL, Vincent GUILLERME,

Absente et excusés : Annick CUISNIER donne pouvoir à Yves GICQUEL pour voter en ses lieu et place

Absente : Pascaline LEGENDRE, Aurélia BUTET.

Le président a dénombré douze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de

PROPOSITION D'ACHAT DU TERRAIN POIRIER.
2022-59

Monsieur le Maire a été contacté pour l'achat de la parcelle cadastrée B35 d'une contenance de 18 841 m².

Le propriétaire actuel de ce terrain propose de le mettre en vente à 10 000 euros.

Le conseil municipal constate que le prix demandé est plus élevé que le marché d'un terrain agricole cependant la commune reste intéressée par cette proposition pour des projets futurs.

Monsieur le maire appelle le conseil à passer au vote.

☛ Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire à engager une négociation à hauteur maximal de 10 000 Euros.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROYER

